

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/17

Dossier complet le :

07/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-2657

1. Intitulé du projet

Construction d'un crématorium sur la commune déléguée de Corné (commune nouvelle Loire-Authion - 49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFCO - Société Funéraire et de Crémation de l'Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Joseph GUEZ

RCS / SIRET

34329837800021

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématoriums	Projet de construction d'un crématorium situé ZA Actipole à Corné / Loire Authion(49).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de construction d'un crématorium sur une parcelle de 4826 m².

Les différentes phases du projet sont :

- Construction d'un bâtiment de 564 m²,
- Aménagement d'un parking de 43 places ouvert au public et de 5 places pour le personnel,
- Aménagement et intégration dans le paysage d'un jardin cinéraire.

Le bâtiment comprendra 2 parties:

- une partie publique réservée à l'accueil des familles (comprenant notamment un hall d'accueil, une salle d'attente, une salle de convivialité, 2 salles de cérémonies, une salle de visualisation- remise des urnes),
- une partie technique réservée aux professionnels (comprenant notamment un espace de déchargement, une salle technique dont chaufferie, une salle des urnes, un local fours-infiltration, un local personnel).

4.2 Objectifs du projet

Une étude de faisabilité a été réalisée au préalable par la commune de Loire Authion afin de définir le besoin en crémation sur son territoire. La construction de ce crématorium permettra donc de répondre à ce besoin.

Actuellement, le département du Maine et Loire compte 2 crématoriums, un à Cholet l'autre à Montreuil Juigné.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée totale de 8 à 9 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante: 1,5 mois de terrassement prévu avec les fondations, 4 mois pour le gros oeuvre/clos couvert, le reste pour le second oeuvre et le parachèvement intérieur.

Disposant d'une façade avant d'une largeur de 20 mètres, le crématorium s'étendra sur une profondeur de 39 mètres. La hauteur du volume principal dédié au public, mesurée à partir du sol naturel sera égale à 4 mètres afin de respecter le cadre bâti et le paysage avoisinant.

Le bâtiment présentera une unité de structure et de matériaux pérenne : le béton. Le béton sera teinté RAL 7047 (gris) sur l'ensemble des façades, RAL 2001 (rouge/orangé) sur une partie de la façade Nord-Est. La toiture sera végétalisée.

Les ouvrages et édifices techniques disposés en toiture seront dissimulés derrière un bardage aluminium atteignant 6,7 mètres de hauteur. Un des panneaux mis en place sera équipé de panneaux photovoltaïques. L'aspect extérieur de la construction sera harmonieuse, et respectera le caractère architectural et intérêt des lieux environnants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le rayon d'intervention du crématorium sera la vallée de l'Authion, la vallée du Baugeois et le secteur d'Angers sud, dans un rayon de 30 km autour de Corné.

Le nombre de crémation estimée est de l'ordre de 450 crémations/an avec le fonctionnement d'un four du lundi au vendredi.

La salle des fours est prévue pour l'emplacement de 2 fours. Un seul four sera mis en service dans un premier temps ; un second pourrait être mis en service ultérieurement en fonction de l'évolution des demandes de crémation.

Le four comprendra une chambre de crémation, une chambre de postcombustion et une chambre de refroidissement. Un système de neutralisation et de filtration des gaz issus du four sera mis en place en toiture pour de diminuer les quantités de polluants émises à l'atmosphère et de respecter les valeurs de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Au niveau de l'accès public à la parcelle, 2 voies d'accès dont une pour les PMR seront créées et raccordées à la voie communale, dans la ZA Anjou Actiparc Loire Authion afin de permettre l'accès au famille et au personnel.

Côté technique, un portail d'accès sera installé afin de sécurisé l'accès aux espaces d'entretien, maintenance et exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à évaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Il est également soumis à permis de construire.

Le site ne relève pas de la réglementation concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet :	
- Surface du terrain	4826 m ²
- Voirie / parking	1704 m ²
- espaces verts	2592 m ²
- Emprise au sol du bâtiment	530 m ²
- Capacité parking	48 places (43 places pour le public et 5 places pour le personnel)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc d'Activités Anjou Actiparc Loire Authion
Route de Rimoux
Corné
49250 LOIRE AUTHION

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 4 7 ' 6 4 " 84 Lat. - 0 ° 3 4 ' 3 6 " 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site se trouve à environ 900m au Nord et Nord-Est du site ; il s'agit de la ZNIEFF de type 2 n°520220006 - Bois Maurice, bois de Briançon, bois de Mont.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche du site se trouve à 6 km au Sud du site; il s'agit de l'arrêté n°FR3800821 - Grèves de la Loire de la Daguenière au Thoureil.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans un parc naturel régional. Il s'agit du parc n°FR8000032 - Loire-Anjou-Touraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)- 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le Maine et Loire a été approuvé le 01/12/11. La 2ème échéance a été approuvée par le préfet du Maine et Loire le 19/12/14. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence dans le voisinage proche du site de ce type de bien.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corné/Loire Authion est concernée par un PPRN, il s'agit du risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau et par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau approuvé le 29/11/2000. La commune de Corné/Loire Authion n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé BASIAS / BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'article R211-71 du code l'environnement, le bassin de l'Authion ne fait pas parti d'une zone de répartition des eaux (y compris souterraines). La commune de Corné / Loire Authion se situe sur le bassin versant de l'Authion.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les éléments transmis par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 6 km au Sud du site; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR5200629 " Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé à proximité du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible d'avoir les incidences notables** suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront essentiellement les besoins en eau potable estimés à quelques dizaines de m3 par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejet direct dans les masses d'eau souterraine.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques terrassements seront réalisés pour la constitution d'une plate-forme permettant la construction du site ; cependant, la topographie du site ne sera pas fondamentalement remise en cause (les déblais d'une partie du terrain servant à réaliser les remblais de l'autre), et ceci dans le but d'éviter l'évacuation de terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. paragraphe précédent
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est actuellement constitué d'un terrain non exploité recouvert d'herbe et vierge de toute construction à usage agricole. Le projet imperméabilise 46 % de la superficie de la parcelle et détruira donc une partie de l'habitat des espèces susceptibles d'être présentes sur cette zone : avifaune, petits mammifères et insectes. Par ailleurs, l'aménagement du site comprendra des zones vertes et arborées : - Conservation des haies existantes sur la périphérie du terrain, - Plantation d'arbres et arbustes Ce projet n'est pas donc pas susceptible d'avoir un impact significatif.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement du site par rapport aux zones Natura 2000, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Il se trouve également au sein d'une zone activité. Le projet est établi en mettant en oeuvre des moyens écologiques tels que la mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation de l'éclairage extérieur, la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts et la récupération de l'énergie du four pour alimenter le chauffage au sol du bâtiment. Un système de traitement des fumées sera également mis en place.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune déléguée de Corné ne fait pas l'objet d'un PPRT. Par ailleurs, d'après la base des Installations Classées, aucun site soumis à autorisation ou à enregistrement en activités n'est recensé au niveau de la ZA Actiparc Loire Authion.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune déléguée de Corné est concernée par un PPRN pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau et par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau (cf §5). Toutefois, les zones d'inondation ne se trouvent pas à proximité du site (d'après le site georisques).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le traitement des fumées qui sera mis en place consiste en un traitement par voie sèche. Il s'agit d'un traitement des fumées sur un filtre à bougies céramiques. Après l'injection d'un réactif neutralisant dans le flux gazeux, le filtre capte les poussières, le réactif en excès et le produit de réaction pour garantir la qualité des rejets à l'atmosphère. Avec la mise en place de ce dispositif, nous pouvons considérer que le risque sanitaire sera maîtrisé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la phase de travaux, augmentation du flux de véhicules poids lourds et véhicules légers. En phase d'exploitation, le crématorium emploie 2 personnes soit 2 véhicules par jour. Il est estimé 2 crémations par jour soit 2 corbillards par jour. En moyenne, une cérémonie engendre la circulation de 8 à 10 véhicules soit un maximum de 20 véhicules par jour. Plus rarement, une cérémonie peut engendrer de 20 à 25 véhicules (environ 2 fois par semaine).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources d'émissions sonores liées à l'activité du crématorium se limiteront au trafic des véhicules, au fonctionnement du four, à l'aéroréfrigérant qui sera placé à l'intérieur du bâtiment dans un caisson acoustique. La salle des fours fera l'objet d'un traitement acoustique vis-à-vis de l'extérieur et ne sera donc pas à l'origine d'émissions sonores importantes susceptibles d'affecter les riverains. De plus, l'ensemble du bâtiment est conçu pour limiter l'impact sur les populations avoisinantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le crématorium n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives dans l'environnement du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de démolition et de construction pourront occasionner des vibrations à certaines périodes.</p> <p>Absence de vibrations en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage extérieur est prévu au niveau des parkings, du jardin cinéraire et autour du bâtiment. Il sera programmé de 8h à 20h lors des périodes hivernales. Cet éclairage sera alimenté par les panneaux photovoltaïques installés en toiture.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le four de crémation est susceptible de rejeter les polluants suivants : des Composés Organiques Volatils (COV), des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), des poussières (Ps), de l'acide chlorhydrique (HCl), du dioxyde de soufre (SO₂), des dioxines/furannes, du mercure.</p> <p>Le descriptif du four mis en place indique que les valeurs réglementaires seront respectées. (cf. annexe)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux domestiques seront envoyées vers le réseau d'assainissement communal de type séparatif. Les effluents seront traités par la station d'épuration de Corné.</p> <p>Les eaux de voiries seront collectés sur le site par des avaloirs répartis sur l'ensemble de la surface imperméabilisée puis évacuées par 2 regards avant de rejoindre le réseau communal.</p> <p>Les eaux de pluie (toiture) seront récupérées dans un bassin de rétention destiné à l'arrosage des espaces verts du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cf. chapitre concernant les rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls déchets dangereux qui seront générés sont les résidus d'épuration des fumées (issues du système de filtration des rejets atmosphériques) qui seront pris en charge et traités en centre d'enfouissement technique de classe 1, avec bordereau CERFA de suivi des déchets.</p> <p>Les autres déchets seront des Déchets Industriels Banals assimilables à des ordures ménagères (papiers, gobelets vides, tonte des espaces verts...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DREAL Pays de la Loire - évaluation environnementale, les projets suivants sont référencés sur la commune de Corné pour avoir fait l'objet l'objet d'un avis de l'autorité environnementale depuis 2012 :

- projet de reconversion de peupleraies en prairies bocagères dans le cadre d'un Contrat nature "Renforcement des continuités écologiques" (décision du 19/05/15)

Au vu des distances par rapport au projet de crématorium et des typologies de projet, ces derniers ne sont pas susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- La toiture terrasse sera végétalisée selon les contraintes techniques liées aux cheminées discrètement masquées par une superstructure servant de support à des panneaux photovoltaïques qui alimenteront l'éclairage du jardin.
 - Le jardin cinéraire et le jardin d'agrément permettant la détente sont isolés des bâtiments artisanaux ou autre construction voisine par une végétation florissante. Une haie de "photinias" complétera la bordure de terrain végétale existante. Des arbres ou arbustes "plumbago", "buddleia", des "aucuba persistants", très colorés seront plantés.
 - Le descriptif du four mis en place indique que les valeurs réglementaires seront respectées. (cf. annexe). Le système de filtration des fumées réglementaire est prévu.
 - Les eaux domestiques seront envoyées vers le réseau d'assainissement communal de type séparatif. Les eaux de voiries seront collectés par des avaloirs répartis sur l'ensemble de la surface imperméabilisée puis évacuées par 2 regards avant de rejoindre le réseau communal. Les eaux de pluie (toiture) seront récupérées dans un bassin de rétention destiné à l'arrosage des espaces verts.
 - Les seuls déchets qui seront générés sont les résidus d'épuration des fumées (issues du système de filtration des rejets atmosphériques) qui seront pris en charge et traités en centre d'enfouissement technique de classe 1, avec CERFA de suivi des déchets.
- L'ensemble du projet respecte intégralement les divers décrets concernant les crématoriums, notamment les normes d'isolations thermique et acoustique et celui de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet communal de création d'un crématorium a fixé des conditions écologiques importantes , panneaux voltaïques pour éclairer le site, toiture végétalisée, filtrations des fumées, récupération de chaleur, récupération des eaux de pluie pour arrosage du site, me permet de penser qu'on puisse être dispensé de l'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : descriptif des rejets atmosphériques du four

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Angers**

le, **01/08/2017**

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

